

DIRECTIVES POUR L'ENREGISTREMENT DE VOTRE INTERPRÉTATION

Toutes les pièces sélectionnées pour cette catégorie **DOIVENT** être incluse dans le même enregistrement vidéo.

1. Il n'est pas nécessaire de faire un enregistrement de qualité professionnelle pour le concours, mais une bonne qualité audio et vidéo est très importante. La qualité d'enregistrement de la plupart des téléphones cellulaires est adéquate.
2. L'enregistrement vidéo peut se faire à la maison, dans un studio ou dans n'importe quel autre endroit.
 - Il faut voir clairement le visage de l'élève qui interprète l'œuvre, ses mains (dans le cas d'un pianiste ou instrumentiste) et son instrument, le cas échéant.
 - L'enregistrement vidéo doit se faire en **une seule prise**. « Une seule prise » signifie que l'enregistrement de l'ensemble de la prestation doit se faire en une fois. Il ne doit pas s'agir obligatoirement du premier enregistrement. Il est strictement défendu d'éditer ou d'utiliser des extraits de différents enregistrements.
 - L'angle de la caméra doit demeurer le même tout au long de la prestation.
 - Une vidéo différente doit être faite pour chaque prestation des catégories.
 - Là où la catégorie requiert deux sélections ou plus, la vidéo doit présenter de manière continue la prestation **complète** incluant toutes les pièces, sans arrêter la caméra entre chacune d'elles pour les pauses. Gardez à l'esprit les limites de temps, le cas échéant.
3. Le fichier vidéo doit être téléchargé vers une chaîne YouTube privée de manière « non répertoriée ». Ces vidéos ne peuvent être visionnées qu'en disposant du lien. Le lien vers la vidéo sera requis lors du processus de soumission.

Liens didactiques

- Télécharger une vidéo à partir d'un téléphone cellulaire <https://youtu.be/v6zBCfjxmTA>
- Trouver le lien de votre vidéo <https://youtu.be/tVToDzNIHBI>